

Le mot du président

"S'engager pour faire fédération"

fut le fil rouge du Congrès, de son ouverture à la clôture. Les travaux statutaires furent constructifs, intéressants, positifs... et les échanges entre participants furent riches et instructifs lors des temps intermédiaires et des moments conviviaux. Ils permettent des rencontres, de mieux se connaître et de partager des expériences. Cette lettre N°6 en relate modestement un résumé, notre site internet présente d'autres textes, la revue fédérale "Le Délégué" également. Tous ces éléments peuvent vous aider dans votre fonction de Délégué, je l'espère. La résolution générale 2019, au nom "de l'intérêt de l'enfant", "de l'égalité en éducation" et "de la Laïcité" contient ce qui est la base de notre réflexion pour l'avenir, de notre action comme médiateur de l'École Publique. À chacune, à chacun de mener cette action, de partager son vécu et ainsi, à notre niveau, "s'engager pour faire union"

Daniel Guillon, président de l'Union 85 des D.D.E.N.

Bilan de la rentrée dans les circonscriptions

Dans toutes les circonscriptions, suite à la baisse des effectifs, de nombreuses classes ont été fermées et parfois avec pour conséquence des effectifs importants dans l'école.

Il y a eu un grand renouvellement au niveau des Inspecteurs de l'Éducation Nationale.

Le redécoupage des circonscriptions pose le problème de l'organisation de la réunion de circonscription à St-Gilles compte-tenu de son étendue côtière et ilienne : I.E.N. à La Roche, territoire allant du port de L'Épine à Noirmoutier jusqu'à Brem-sur-Mer. Sur cette circonscription, les premières pierres du lycée public sont posées, à St Gilles.

Les collègues de La Roche-sur-Yon souhaitent une rencontre avec la municipalité pour y discuter de problèmes communs.

La délégation de Roche-Nord n'a toujours pas de responsable.

Écoles Fleuries

L'École Jacques-Tati de Jard-sur-Mer primée et labélisée

Les enfants de l'école ont terminé l'année scolaire en beauté en recevant le 4 juillet le prix national "jeunes jardiniers" dans la catégorie "écoles rurales".

Daniel et Anne-Marie y étaient présents, ainsi que Jean-Pierre, le responsable de la délégation des Sables. Ils ont remis une coupe et un diplôme ; la M.A.E. a offert des cadeaux à l'école.

Les enseignantes ont tout mis en œuvre pour obtenir ce label en travaillant avec les enfants sur l'extérieur, l'aménagement, l'espace et la nature, notamment sur le développement durable, sujet déjà évoqué précédemment par la gestion responsable des déchets par l'installation d'un composteur et la fabrication d'un hôtel à insectes. Les élèves ont pu jardiner avec les employés aux espaces verts communaux.

Ces projets visent à préserver le cadre de vie des élèves, à l'améliorer, à l'observer grandeur nature au fil des saisons et à respecter l'environnement dans un projet commun.

"Nous avons dessiné des fleurs sur la cour bétonnée, aménagé un jardin à la japonaise avec un chemin de palettes et de copeaux de bois" ont détaillé les écoliers, fiers de l'obtention du prix pour le fleurissement et l'aménagement de leur école

Rencontre avec M. HENRIET, député du Sud-Vendée

Le 5 juillet, 3 administrateurs ont rencontré M. le Député, à sa permanence de Fontenay le Comte. Rendez-vous demandé suite à son intervention lors de la conférence avec M. Potier où il avait exprimé son concept de "l'école catholique d'intérêt public".

Sa réponse s'appuie sur le code de l'Éducation qui considère l'enseignement sous contrat d'association comme "sous délégation de service public" (loi Debré).

M. Henriet est membre de la "commission des affaires culturelles et de l'éducation" à l'Assemblée.

Les collègues ont exprimé leur satisfaction face à la mesure du dédoublement des classes, mais leur désapprobation du fait que cette mesure se fasse sur le total des postes. Il confirme la suppression des postes surnuméraires remplacés par le dédoublement des classes de CP et C.E. La carte scolaire nationale est discutée à l'Assemblée Nationale (nombre de postes).

Il a évoqué le "contrat de ruralité". Il nous faudra faire des recherches sur sa teneur et se renseigner également auprès de nos collègues mayennais car il est appliqué dans le département de la Mayenne.

Les échanges ont été positifs. Il a rappelé son attachement à la laïcité et son souhait que la devise républicaine soit apposée sur le fronton des Écoles publiques.

Cette rencontre avec un député a été une expérience intéressante, peut-être à renouveler sur un autre secteur, à conseiller à nos collègues administrateurs.

RENCONTRE avec la DASEN le 9 juillet 2019

Après deux reports du rendez-vous, les membres du Bureau ont rencontré Mme Côme, Directrice Académique et Monsieur Barilly, I.E.N. à l'Inspection, dans l'après-midi du 9 juillet.

Madame la Directrice fait part de son mécontentement suite au courrier que l'Union lui a adressé le 13 juin. Ce courrier rédigé à l'issu du conseil d'administration de ce même jour s'est fait le miroir des inquiétudes des administrateurs face aux nombreuses suppressions de postes, les surcharges des classes de CM1 – CM2 suite au dédoublement des CP et CE1 et nos questionnements sur les effectifs dans le privé.

Monsieur Barilly a exposé le nouveau redécoupage des circonscriptions et la perte de population scolaire qui affecte plus le public que le privé. Les deux confondus, les effectifs du 1er degré sont d'environ 66 000 élèves à la rentrée 2019, soit une diminution, en quelques années, de 2 600 élèves.

Mme Côme a été attentive à notre attachement à la semaine de quatre jours et demi et s'est déclarée d'accord pour la parution de nos différents concours sur le site académique.



Congrès national à Rennes du 14 au 17 juin 2019

Le vendredi après-midi : c'est Jean-Claude Robert, président de l'Union d'Ille-et-Vilaine qui accueille les congressistes. Il présente les particularités de son département : 64% des élèves du 1er degré sont scolarisés dans le public mais seulement 55% dans les collèges, 77 communes possèdent une école privée sans avoir d'école publique, un besoin réel de postes d'enseignants... Il associe les départements de Bretagne, et ceux du grand Ouest, à cette situation : présence de deux "réseaux" avec des règles du jeu différentes et très défavorables à l'enseignement public.

Après le mot de bienvenue de M. le D.A.S.E.N. d'Ille-et-Vilaine, c'est Eddy Khaldy qui ouvre les travaux du congrès. Un discours fort sur le rôle des délégués "bénévoles engagés au service de l'École publique laïque", des Unions et de la Fédération. "Au niveau national, le congrès est la seule instance où l'on peut entreprendre et décider collectivement conformément aux statuts et règlement intérieur. C'est là, et seulement là, que l'on transforme les intentions individuelles en projet collectif et fédérateur".

Il appelle à "dépasser nos logiques individualistes pour nous rassembler autour du projet commun porteur de sens : l'École publique et laïque... à transformer les idées de chacune et chacun en une action fédérale".

Trois commissions se mettent alors en place pour préparer la résolution finale et sur les deux concours nationaux " se construire citoyen" et "Écoles fleuries".

Le samedi : c'est l'heure de la présentation des candidats au conseil fédéral, du rapport financier, du budget prévisionnel, du complément au rapport d'activités, puis les questions des Unions départementales. Des thèmes très variés sur les problématiques rencontrées localement et les grands sujets d'actualité : maternelle obligatoire à 3 ans, inclusion, devise républicaine, rythmes scolaires, écoles hors-contrat, contrôle du financement des écoles privées, rencontres régionales, communication dans les unions et avec la fédération...

Intervention de la Vendée : "transport scolaire"

Deux délégués mandatés ont représenté l'Union de Vendée au congrès : Daniel Guillon, président et Anne-Marie Sorrel, vice-présidente.

La ruralité des territoires pose un problème de transport scolaire. Dans notre département où de nombreuses communes n'ont pas d'écoles publiques, nos délégués sont souvent alertés des difficultés liées au transport des élèves du 1er degré. Les situations sont très diverses : gestion par un SIVOM, bus urbain spécial, utilisation des cars qui transportent collégiens et lycéens, parfois dans le même véhicule...

Des municipalités annoncent la suppression de ce service, d'autres n'organisent pas le transport des élèves habitant les hameaux vers le bourg. Par exemple, des communes nouvelles ne "ramassent" que les enfants de la commune vers l'École publique, pas ceux des communes rattachées (où il n'existe que l'école privée catholique).

De plus, le transfert de la gestion des transports vers le Conseil Régional à la place du Conseil Départemental rend l'organisation et la prise en charge plus complexes. Le contact des familles vers le service est souvent difficile. Ce changement a entraîné la disparition de la gratuité pour les élèves des R.P.I. et l'aide aux familles qui utilisent leur voiture.

S'ajoute le problème de l'accompagnement des jeunes enfants, de la maternelle en particulier, le manque d'encadrement à l'intérieur du bus...

Notre questionnement concerne la législation sur le transport des élèves du 1er degré, les compétences et les obligations des Municipalités pour les enfants éloignés de leur école.

Le samedi après-midi : une table ronde sur le conseil d'école.

Des présentations, des échanges, des questions-réponses... avec des intervenants des différentes composantes du Conseil d'École : un maire, un DASEN honoraire, un représentant de la FCPE (parent), un du SE-UNSA (enseignant) et un du syndicat des inspecteurs.

De nombreux points furent abordés, discutés : l'avenir du Conseil d'École, c'est une instance consultative, lieu où l'on se forme, où l'on fait société, permettre aux parents d'avoir des informations sur le système scolaire, on vote le règlement intérieur, on y discute plus souvent de l'accessoire que de l'essentiel, le DDEN y assiste dans un rôle de médiateur, il agit dans l'anticipation plutôt que dans la gestion de crise, le directeur d'école n'est plus enseignant mais le président de l'instance, le procès-verbal est signé et affiché, rendre le projet d'école aboutissant avec l'enfant au cœur, école de la réussite plutôt qu'école de la confiance, travail dans le respect des uns et des autres...

Le dimanche matin : présentation des travaux des commissions, de la motion, de la résolution 2019 et les votes.

Avant le discours de clôture du président, la médaille de la fédération fut remise à cinq conseillers fédéraux quittant leur fonction après de nombreuses années.

"Vous êtes ici, chers collègues DDEN, ces "serviteurs d'idéal" porteurs du flambeau de la Laïcité de l'École et de la République". Eddy Khaldy

Tous les rapports (moral, financier et d'activités), les discours d'ouverture et de clôture, les comptes-rendus des commissions, la motion et la résolution sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de l'Union de Vendée :

<https://dden-vendee.jimdo.com/fédération/congrès-2019-rennes/>

Modification dans le fonctionnement du Conseil d'École (J.O. 20 août 2019)

Un arrêté modifie certaines modalités :

- Sur décision du directeur d'école, et après consultation du conseil d'école, son vote peut se faire exclusivement par correspondance,
- C'est le directeur d'école qui procède au tirage au sort de parents volontaires lorsque le nombre d'élus est insuffisant (ce n'est plus l'I.E.N.)

Les élections sont fixées au vendredi 11 octobre ou au samedi 12 octobre.

Le D.D.E.N. fait partie de la commission électorale qui décide de l'organisation des élections et veille au bon déroulement des opérations. Il peut participer au dépouillement des votes et signer le procès-verbal.





Joëlle DESVIGNES sur le stand des D.D.E.N.

Forum des Associations de Fontenay-le-Comte – samedi 7 septembre

Pour la première fois, l'Union des D.D.E.N. de Vendée était représentée au forum des Associations de Fontenay-le-Comte par Joëlle Desvignes, responsable de délégation. Le but était de mieux faire connaître l'existence et le rôle des D.D.E.N., mais aussi de recruter de nouveaux délégués pour les écoles non pourvues. Contrat qui semble avoir été rempli.

Beaucoup de "curieux" se sont arrêtés sur le stand pour savoir ce qu'était un D.D.E.N., son rôle, ses actions, son domaine d'intervention... Les échanges ont été intéressants mais, surtout, une dizaine de personnes issues de milieux associatifs comme d'anciens délégués de parents d'élèves ou d'enseignants à la retraite, se sont déclarés intéressés pour un poste sur la liste des écoles de la circonscription.

Certains sont repartis avec une fiche d'inscription, d'autres se sont laissés un temps de réflexion, mais tous ont laissé leurs coordonnées. Les discussions sur l'avenir de l'école ont été enrichissantes et fructueuses.

L'autre intérêt de cette journée a été de rencontrer d'autres associations qui œuvrent autour de l'école et d'établir des contacts pour, qui sait, travailler ensemble dans l'avenir : notamment "Lire et Faire Lire", l'Amicale Laïque de Fontenay-le-Comte, etc...

Un bilan plus précis sera effectué dans quelques semaines pour évaluer réellement l'impact de ces rencontres sur le nombre de nouveaux délégués, mais cette action semble utile à renouveler.

Visite d'une école privée

La visite d'une école privée est parfois difficile et délicate pour nos collègues D.D.E.N.

Notre administratrice Mireille DELCOURT nous a fait un court rapport sur son expérience dans l'école Béthanie de Chantonay. Elle y est toujours très bien reçue.

C'est une grosse école primaire avec 420 élèves dont 12 ULIS, 21 postes d'enseignants pour 17 classes.

Parmi ces 408 élèves, 60 enfants sont hors commune. Après renseignement auprès de la mairie, ces élèves ne sont pas financés par la commune. Les enfants de Chantonay perçoivent, dans le privé, une subvention équivalente au coût de l'élève du public.

L'école accueille des enfants présentant des handicaps, mais aucun d'origine étrangère (le directeur du privé a le droit de refuser ces enfants et le coût de la scolarité dissuade les familles).

Au privé, pas de conseil d'école, ni de projet d'école. Au niveau des intervenants, aucune restriction et les personnes entrant dans l'école ne sont pas dans l'obligation de fournir un agrément. Le directeur semble comprendre cette inégalité vis-à-vis du public.

Mireille DELCOURT termine en affirmant l'importance de ces visites qui, à son avis, permettent d'éviter des dérives.

Rappel : le D.D.E.N. et l'école privée

Selon les textes : " la visite du délégué départemental de l'éducation nationale porte sur les conditions de sécurité, d'hygiène et de salubrité de l'établissement. Il s'informe de la fréquentation scolaire".

Il vérifiera essentiellement :

- les structures de l'établissement et le nombre d'enfants par classe,
- la tenue du cahier ou du fichier de présence des élèves et des maîtres,
- le nombre des élèves ayant quitté le CM2 pour les établissements privés, de ceux qui sont entrés dans l'enseignement public, et de ceux qui restent à l'école élémentaire après 11 ans,
- le nombre d'enfants de moins de 6 ans et les conditions d'accueil périscolaire.

Le financement des écoles privées

Roland Guillon, enseignant retraité de St-Cyr-des-Gâts, a dénoncé (avec succès), depuis plusieurs années, auprès de la Préfecture une aide municipale de 3 000€ versée tous les ans à l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre StCyr/L'Hermenault. La décision 2019 du Conseil municipal a été annulée par la Préfecture "seul le SIVOM pôle éducatif Jules Verne, auquel la Commune adhère, compétent en matière scolaire, peut verser une subvention de fonctionnement".

Cette décision reste sans effet rétroactif.

Dans le cas de regroupement de communes, seul le SIVOM peut apporter une aide financière.

Dans certaines communes, le prix de revient d'un enfant de l'école publique est gonflé de frais annexes autres que de fonctionnement pour favoriser l'école privée qui ne doit pas recevoir davantage de subvention que l'école publique. Sans parler des aides indirectes.

Tout citoyen d'une commune peut avoir accès au budget municipal.

Formation des nouveaux directeurs

Anne-Marie S. et Daniel G. ont fait une intervention auprès des nouveaux directeurs (trices) d'écoles le 17 septembre, pour présenter le rôle et les missions du D.D.E.N. ainsi que le fonctionnement de l'Union. Un diaporama a servi de support, les questions furent nombreuses, en particulier pour les écoles n'ayant pas de Délégué. Les participants ont paru très intéressés. Sans doute que notre intervention en début d'année scolaire est plus judicieuse que celle en fin juin.

Réunions de délégation et Journées d'échange

Les réunions de circonscription se tiendront comme habituellement, en présence de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, avant la fin de l'année civile.

Par ailleurs, à titre expérimental, deux ou trois circonscriptions souhaitent se retrouver avec des membres du conseil d'administration pour aborder certains thèmes à votre convenance, pour vous faciliter la tâche dans votre rôle, entre autres : notre fonction de D.D.E.N., le déroulement d'un conseil d'école, les rapports de visite, l'utilisation du site internet et vos questionnements en matière d'informatique...

Tous les collègues (et éventuels futurs collègues ou aspirants D.D.E.N.) pourront participer à la rencontre, même si elle ne se déroule pas dans leur circonscription.

Le but de ces réunions est d'être au plus près de vous pour répondre à vos attentes pour assurer au mieux votre fonction officielle.

Communiqué de la Fédération nationale des D.D.E.N. Les DDEN mobilisés pour accompagner les sorties scolaires

Dans la Constitution de la République Française, l'École est Laïque.

Lors de son congrès national à Rennes, la Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) a adopté une motion visant la reconnaissance de la fonction de bénévole intervenant dans les écoles publiques, inscrite dans le Code de l'Éducation et valable sur tout le territoire de la République. Cette fonction serait applicable à toute personne intervenant dans l'école ou accompagnant les sorties scolaires. Notre motion a été approuvée par toutes les organisations du Collectif laïque national. Il ne s'agit pas de mettre en avant ou de stigmatiser telle ou telle catégorie de personnes ou de les enfermer dans une communauté religieuse, philosophique ou autre, ni de leur revendiquer des droits spécifiques. Il s'agit avant tout de faire prévaloir la liberté de conscience des élèves et non les choix religieux des parents.

Les sorties scolaires font partie de l'enseignement au même titre que les cours, c'est pourquoi, tous les intervenants doivent respecter une totale neutralité dans l'intérêt des enfants. Le DDEN a une fonction officielle dans la communauté éducative. Il ne défend ni un groupe ni une corporation et oeuvre bénévolement dans les écoles. Pour lui, la laïcité doit être l'objet d'une vigilance de tous les instants. C'est pourquoi, il est prêt à accompagner les sorties scolaires dans son département afin que les projets des enseignants qui programment de sortir de l'école puissent se dérouler en toute neutralité. En acceptant la fonction de bénévole intervenant dans les écoles publiques, les DDEN volontaires pourront accompagner les sorties scolaires. Ainsi ils se feront un devoir de respecter, comme tous les intervenants permanents ou occasionnels, la laïcité de l'École.

"Se construire citoyen" 2019

L'Union 85 des DDEN remet un prix à l'École publique "La Farandole des couleurs" de St Julien des Landes.

L'inauguration de la mosaïque de la devise Républicaine, apposée sur le fronton de l'école publique La Farandole des Couleurs de St Julien des Landes, s'est déroulée vendredi dernier, en présence de M. Paré Inspecteur d'Académie, M. Bret, maire, M. Perrocheau, vice président de la Communauté de Communes, chargé de la jeunesse, de l'équipe enseignante, de M Éveillè DDEN de l'école publique, de Mme Sorrel, vice Présidente Départementale des DDEN, de nombreux parents et enfants.

Notre fédération des DDEN est organisatrice de 2 concours, "les Écoles Fleuries" et "se construire citoyen" qui sont ouverts aux établissements publics, avec des prix nationaux et départementaux.

Le projet de l'École publique "La Farandole des Couleurs", particulièrement la classe de Monsieur Vion, a permis d'associer les enfants à la construction d'une mosaïque tricolore mettant en évidence notre devise Républicaine, la liberté, l'égalité, la fraternité. Ce projet a nécessité plusieurs centaines d'heures de travail et la pose de plus 5000 mosaïques. Cette belle initiative, rentrant tout à fait dans les critères "se construire citoyen", a retenu toute l'attention de l'Union Départementale des DDEN. Nous avons attribué à l'unanimité le 1er prix départemental à ce projet.

Ce concours a l'ambition de transmettre aux élèves, citoyens en devenir la citoyenneté. Il porte sur les activités et les valeurs et les principes républicains par la mise en action d'un projet collectif, de faire partager aux jeunes générations, par delà les différences socioculturelles, les valeurs de notre République, laïque, démocratique et sociale, véritable socle commun d'un vivre ensemble apaisé.



Inauguration de la mosaïque

Pour récompenser le travail des enfants et des enseignants l'Union Départementale des DDEN a remis un diplôme à l'École publique, et de nombreux petits lots, offert par la **M.A.E. 85**, pour la classe de Monsieur Vion.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

Le samedi 4 avril

au collège Michel RAGON à St Hilaire de Loulay MONTAIGU-VENDÉE

Adresse postale : Union de Vendée - D. D. E. N. Pôle associatif - boîte à lettres n° 144
71 Boulevard Aristide Briand 85000 La Roche-sur-Yon

Nouvelle adresse du bureau au pôle associatif yonnais : Porte B, 1er étage, à côté des Francas.

Nouveau numéro de téléphone de l'Association : Tél. 06 44 13 38 73

Site internet des D.D.E.N. de Vendée : <https://dden-vendee.jimdo.com> Adresse courriel : ce.dden85@ac-nantes.fr